

Bulletin d'affiliation

AHK debelux vous souhaite la bienvenue en tant que nouveau membre !
Afin de gérer correctement vos données, nous vous demandons de remplir le formulaire ci-dessous.

Informations générales

Société : _____

Adresse / boîte postale : _____

Code postal : _____ Lieu : _____

Pays: _____ N°TVA : _____

Tél : _____ Site web : _____

Activité - *NACE-Code (Online-tableau) : _____

* veuillez vérifier votre code NACE en utilisant le lien

Coordonnées de(s) contact(s)

1. Interlocuteur.trice principal.e pour l'affiliation à l'AHK debelux :

Nom : _____ Fonction : _____

E-mail : _____ Tél : _____

2. Données de facturation digitale :

Nom : _____ E-mail : _____

Fonction : _____

3. Directeur.trice général.e (CEO)

Nom : _____ E-mail : _____

4. Autre(s) personne(s) de contact pour les invitations à nos événements/Newsletter* etc.

Nom : _____ E-mail : _____

Nom : _____ E-mail : _____

* Ces abonnements peuvent être annulés à tout moment.

Cotisation annuelle - Le montant de la cotisation est déterminé par l'Assemblée Générale de l'AHK debelux et dépend du nombre d'employés. (Cochez la case correspondante ☑):

<input type="checkbox"/> 1 - 10 employé.e(s)	(catégorie A)	EUR 346,-
<input type="checkbox"/> 11 - 49 employés	(catégorie B)	EUR 437,-
<input type="checkbox"/> 50 - 299 employés	(catégorie C)	EUR 507,-
<input type="checkbox"/> 300 et plus d'employés	(catégorie D)	EUR 661,-
<input type="checkbox"/> Affiliation « combi »	(catégorie S)	EUR 986,-

Nous déclarons par la suivante, notre adhésion à la chambre de commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande, ci-après dénommée AHK debelux, et nous nous engageons à payer une cotisation de _____ EUR.

Si vos conditions pertinentes pour la détermination de la cotisation annuelle changent (nombre d'employés, annulation de contrat de service), vous êtes tenus d'en informer AHK debelux au plus vite.

Facturation - les factures seront envoyées par voie digitale (format PDF) et doivent être réglées sur l'un des comptes bancaires ci-dessous:

BNP Paribas Fortis
IBAN BE 14 2100 8417 0083
BIC GEBABEBB

Services/Activités dont vous souhaitez bénéficier :

<input type="checkbox"/> Service marketing, étude de marché, recherche de partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Événements, réseautage <input type="checkbox"/> Service TVA DE BE LU <input type="checkbox"/> Conseil juridique <input type="checkbox"/> Conseil environnement & emballages	<input type="checkbox"/> Administration salariale : <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> BE <input type="checkbox"/> LU <input type="checkbox"/> Recherche de personnel : <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> BE <input type="checkbox"/> LU <input type="checkbox"/> Domiciliation, création d'entreprise en Allemagne <input type="checkbox"/> Autres :
--	---

AHK debelux-Affiliation « Combi »

Si vous souhaitez une affiliation combinée, nous vous prions de fournir les informations suivantes sur la société affiliée :

Adresse de la société mère ou de la filiale :

1. Interlocuteur.trice principal.e :

Nom : _____ Fonction : _____

E-mail : _____ Tél : _____

2. Autre(s) personne(s) de contact pour les invitations à nos événements/Newsletter* etc.

Nom : _____ E-mail : _____

Condition de désaffiliation

L'affiliation est fixée pour une période de 12 mois à partir de la date de signature.

Elle est prolongée automatiquement pour une période supplémentaire de 12 mois, à moins qu'elle n'expire prématurément pour les raisons énoncées à l'article 3. i)* des statuts.

La désaffiliation peut être déclarée au plus tôt après les 12 premiers mois et doit être notifiée à la direction par lettre recommandée adressée au siège de la chambre le premier jour du mois précédent le mois de l'affiliation (Art. 3 j.).

Le droit de désaffiliation sans préavis pour motif justifié reste inchangé.

Toute désaffiliation doit être sous forme d'écrit pour être effective et doit être adressée à AHK debelux.

La date de réception de l'avis de désaffiliation est déterminante pour le respect du délai.

L'affiliation est indépendante de la conclusion d'un contrat de service avec AHK debelux.

* Statuts de la Chambre de commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande, AHK debelux * Art. 3.i) La qualité de membre s'éteint par la démission, l'exclusion ou le décès d'un membre ; pour les personnes morales, elle s'éteint par leur liquidation ou l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité.

Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier électronique par l'AHK debelux, sur une version Cloud sécurisée, dans le système de gestion des données SuperOffice, afin de traiter votre inscription auprès de la Chambre de commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande et de pouvoir effectuer tous les traitements nécessaires à l'administration des adhésions décrits ci-dessous :

- Gérer et promouvoir votre relation avec AHK debelux
- Assurer votre communication avec AHK debelux
- Publier vos coordonnées dans le registre des membres d'AHK debelux
- Promouvoir les relations d'affaires entre les membres de la Chambre dont vous ferez partie
- Vous informer (par E-mail, courrier ou notre site web)
- Informations et offres sur les produits et services susceptibles de vous intéresser
- Publication dans le magazine debelux
- Participation à des enquêtes d'AHK debelux sur des sujets présentant un intérêt économique
- Abonnement à la lettre d'information d'AHK debelux

Vos données seront conservées pendant votre appartenance à la Chambre et au-delà pendant 2 ans après la fin du contrat d'adhésion. Ils ne seront utilisés que pour les services du AHK debelux.

Nous mettons tout en œuvre pour sécuriser vos données personnelles. En aucun cas, ils ne seront transférés à des tiers (autres que les autres membres de notre Chambre de commerce), partenaires ou autres, sans votre autorisation.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD - EU/2016/79 du 27.04.2016), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et vous pouvez les corriger, les supprimer, en limiter le traitement, vous opposer à leur traitement et les transmettre à un tiers. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement au traitement des données par nos soins. Pour ce faire, veuillez contacter AHK debelux à l'adresse suivante :

AHK debelux
Service de gestion des données personnelles
21 Avenue du Boulevard, 1210 Bruxelles
dpo@debelux.org

Vous avez aussi la possibilité de déposer toutes réclamations que vous jugerez nécessaires concernant ce formulaire de collecte d'informations à l'autorité de contrôle compétente suivante :

- Si vous résidez en Belgique : la Commission Pour la Vie Privée en Belgique (CPVP) www.privacycommission.be
- Si vous résidez en l'Allemagne : Die Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit www.bfdi.bund.de/
- Si vous résidez au Luxembourg : Commission Nationale pour la Protection des Données www.cnpd.lu/

Les informations recueillies à travers ce formulaire sont susceptibles de faire l'objet de prises de décision automatisées et ne serviront, dans l'avenir, à aucun traitement que celui de votre inscription à la Chambre de commerce Belgo-Luxembourgeoise-Allemande et tous les traitements nécessaires à la gestion des membres décrits ci-dessus.

Lieu, date

Signature, cachet de la société